

Candidats DYS ; Malentendants ; Sourds

Des examens du code de la route sont disponibles à la DDT d'Epinal dans le cas où vous avez besoin d'aménagements.

Nous pouvons vous renseigner à l'accueil si vous souhaitez plus d'informations.

Pour les candidats ayants des troubles DYS, voici l'un des 3 documents suivants nécessaire :

- une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) **et** un diagnostic de dyslexie et/ ou de dysphasie et/ ou de dyspraxie ;
- une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale **au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ ou écrit et/ ou de l'acquisition de la coordination** ;
- un certificat médical délivré **depuis moins de six mois maximum**, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ ou de la lecture et/ ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale.

Les candidats sourd et malentendant peuvent désormais bénéficier de séances spécifiques traduites en langue des signes intégrés dans l'image.